

Claire RUBAT du MERAC, CIL mutualisé des universités de l'académie de Grenoble
Solenn HOUSSAY, CIL de l'université Jean Moulin – Lyon 3
Myriam RAVALET-GUILLET, CIL de l'université de Rennes 1



Témoignages de CIL : profil, positionnement, activités

Claire Rubat du Méric, CIL mutualisé Grenoble Universités
Solenn Houssay, CIL Université Jean Moulin Lyon 3
Myriam Ravallet, CIL Université Rennes 1



Sommaire

- Le profil du CIL
- Le positionnement
- Les activités
- L'organisation de la fonction
- Le cas des UMR
- Les spécificités du CIL mutualisé



Les compétences requises

- D'après le guide du CIL édité par la CNIL :
 - Connaissances juridiques
 - Loi Informatique et Libertés
 - Législations spécifiques au domaine d'activités du responsable de traitement
 - Connaissances informatiques
 - Métiers de l'informatique, systèmes d'information
 - Politique de sécurité

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

3



Un juriste ou un informaticien ?

- Une personne a rarement toutes les compétences
- Profils rencontrés parmi les CILs universitaires :
 - Responsable des affaires juridiques, professeur en droit public,...
 - Ingénieur réseau et système, RSSI,...

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

4

Exemples de choix

- A Lyon 3 : CIL = RSSI
 - RSSI rattachée au SG
 - Nombreuses préoccupations communes entre RSSI et CIL

- A Rennes 1 : CIL = chargée d'affaires juridiques
 - Cellule juridique rattachée au SG
 - Le soutien du CRI est acté en CA

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

5

En binôme

- D'expérience, le mieux est un binôme juriste-informaticien
 - Exemples à Lyon 3 : éclairages de la juriste sur les obligation d'archivage, les avis de la CADA, etc.
 - Exemples à Rennes 1 : le CRI a la connaissance des applications existantes et à venir, intervient pour l'aide à la mise en place du registre informatique, problèmes spécifiques (logs)

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

6



Qualités requises

- Capacités de communication
- Conseil
- Médiation
 - Dialogue en amont des nouveaux traitements
 - Demandes de droits d'accès
- Sensibilisation
 - Diffusion de la culture Informatique et Libertés

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

7



Une personne indépendante

- Le CIL est rattaché au Président / Directeur d'établissement
- Absence de conflit d'intérêt avec d'autres fonctions exercées en parallèle
 - La position d'un enseignant peut être très pertinente dans certains établissements

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

8



En guise de conclusion

- Pas de profil idéal, automatique : à voir au cas par cas
- S'appuyer sur un binôme juriste-informaticien
- Tenir compte des qualités humaines et de la compatibilité avec les autres fonctions de la personne

- Variété des profils des CIL universitaires : une richesse pour le réseau !

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

9



Le positionnement

- Rattachement au responsable de traitements
- Pas de pression hiérarchique
- Les autres fonctions ne doivent pas interférer avec la mission de CIL

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

10



Une fonction reconnue

- Information officielle
 - Information obligatoire des représentants des personnels
 - Lors d'un CA, CPE, autres conseils ou commissions
 - ...
 - Communication par les outils institutionnels (journal de l'université, ENT...)
- Nécessaire pour une action efficace
- Besoin plus fort pour un CIL mutualisé

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

11



Relations avec les différents acteurs

- Faire acquérir la culture I&L aux services chargés de mise en oeuvre
 - Identification des traitements nominatifs
 - Réflexe de contacter le CIL
 - Mentions d'information
 - Comment répondre aux demandes d'accès

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

12



Exemples

- A Lyon 3 :
 - Fiches réflexes et cas pratiques sur l'intranet
 - Courriers individualisés après recensement
- A Grenoble : « work in progress »
 - Fiches contacts :
 - les premiers éléments « constitutifs » d'un recensement (le traitement, son responsable, sa finalité, les données)
 - Relais dans les universités : un réseau en double compétence
 - Intervention au niveau des instances universitaires (conseils, RAC, CRI...) : en cours

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

13



Sensibilisation de tous les usagers

- Personnels, enseignants-chercheurs, étudiants, invités...
- A adapter au contexte de l'établissement :
 - Actions avec le service communication
 - Réunions d'information
 - Intégration à des formations (C2I ou autre)

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

14



Les autres activités du CIL

- L'étude des projets de traitements
 - Efficacité du binôme juriste-informaticien
- La mise à jour du registre
- Le rapport annuel

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

15



Quelle charge de travail ?

- Un investissement important au départ
 - Variable selon l'historique et la taille de l'établissement
- En fonctionnement régulier
 - Ordre de grandeur : 1 à 3 jours par mois

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

16



Organisation de la fonction

- Mise en place de relais I&L dans les composantes
 - Exemple à Rennes 1 : 17 composantes réparties sur 9 sites en Bretagne. Les relais I&L constitueront un premier niveau d'information et seront chargés d'effectuer le recensement dans leur structure.

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

17



Organisation de la fonction

- Cas des UMR
 - Exemple à Rennes 1 : 27 unités associés aux grands organismes (CNRS, INSERM, INRIA), 6 structures fédératives de recherche (CNRS, INRA, INSERM). Nécessité de définir une politique commune.

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

18

Claire RUBAT du MERAC, CIL mutualisé des universités de l'académie de Grenoble
Solenn HOUSSAY, CIL de l'université Jean Moulin – Lyon 3
Myriam RAVALET-GUILLET, CIL de l'université de Rennes 1

Et la mutualisation de la fonction (1)

- Prévues dans le cadre légal
- Les 3 cas de mutualisation définis:
 - Salarié du responsable de traitement, désigné par d'autres entités du groupe de sociétés auquel appartient le responsable
 - Salarié du GIP auquel appartient le responsable de traitement
 - Désigné par un organisme professionnel ou un organisme regroupant les responsables de traitement dans un même secteur d'activité
- Désigné par chaque responsable de traitement

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

19

Et la mutualisation de la fonction (2)

- Prévues dans le cadre légal :
 - Est-elle toujours opportune?
 - Pourquoi la choisir à l'université?

► LES ARGUMENTS POUR :

- Infrastructures comparables : existence d'invariants :
 - ✓ pilotage des universités
 - ✓ infrastructures du SI,
 - ✓ la production le stockage et les échanges d'information (mail, téléphone, bureautique)
 - ✓ télécommunications
 - ✓

◇◇ Économie d'échelle

► LES DIFFICULTÉS PRÉVISIBLES :

- Spécificités statutaires :
 - ✓ Domaine scientifique : UMR
 - ✓ Domaine pédagogique : plateformes interuniversitaires
 - ✓ Etc.
- Les disparités induites : notion de multitutelle, qui est le responsable des traitements
 - ✓ À conventionner
 - ✓ Le résultat doit clarifier, simplifier et rendre efficace la tâche de ces entités sur ce point

◇◇ Un travail spécifique

◇◇ De quel niveau ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

20

Claire RUBAT du MERAC, CIL mutualisé des universités de l'académie de Grenoble
Solenn HOUSSAY, CIL de l'université Jean Moulin – Lyon 3
Myriam RAVALET-GUILLET, CIL de l'université de Rennes 1

CIL mutualisé : comment faire face ?

- Structurer la fonction :
 - Homogénéiser tout ce qui peut l'être : les invariants
 - Assurer la cohérence : des entités spécifiques
- Une organisation pratique :
 - Le réseau des relais I&L
 - Structurer les relations et des procédures entre le CIL et les universités
 - Structure de projet, livrables, référentiels, aides et appuis
 - Recenser les résultats du projet : intégreront la PSSI (volet LI&L)
 - Officialiser l'organisation du dispositif auprès de l'établissement : CPE ou CTP
 - Légitime les actions opérées dans le cadre LI&L
 - Légitime la personne désignée pour cette fonction
- Informer, former, sensibiliser : services de communication et de formations
 - L'organisation et les choix
 - Kit de base déclinable selon les besoins
 - À travers le C2I
- Suivi de la coordination : rapport annuel à l'ensemble des universités
- Charge : 1/2 temps au démarrage, peut décroître vers 1 semaine/mois ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

21

DSI-GU : Mise en place du CIL au niveau universitaire (1)

- Fonction mutualisable :
 - Les 4 universités de Grenoble et l'Université de Savoie
 - Atouts :
 - Les invariants fonctionnels
 - Culture de l'interuniversitaire au niveau de la structure du GIP :
 - SI du pilotage, éléments d'infrastructure de base, BV, télécommunication et réseaux
 - Mais aussi : gestion du domaine universitaire, des SICD (centres de documentation), formation continue
- Qui : le chargé de coordination PSSI
 - Mission : Mise en place de la fonction LI&L :
 - En prenant la fonction : 1 an prévu pour la mise en place
 - Projet : groupe de travail constitué avec les relais
 - Participation à groupe de travail I&L national (convention CPU/CNIL)
- Comment : organiser les actions au niveau
 - Des structures où on a repéré les invariants (pilotage et formation)
 - Les UMR et autres structures interuniversitaires

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

22

DSI-GU : Mise en place CIL au niveau interuniversitaire (2)

Les atouts et les gains attendus

- Atouts :
 - Les invariants :
 - Le pilotage : Présidence, 3 conseils, GRH, Scolarité, observatoire de la vie étudiante, services comptables et services financiers
 - La pédagogie : cours, TD, TP
 - TICE : outils développés, d'aides et de bases de connaissance
 - Plates-formes pédagogiques : accessibilité, gérées à travers l'ENT (annuaire d'authentification)...
 - La culture interuniversitaire déjà établie
 - Les gains attendus
 - Tenue du registre : 1 tenue de registre, 1 ensemble de procédures accessibles aux 5 universités
 - Les déclarations des grands dispositifs mutualisés à la DSI-GU
 - Négociations sur les éléments d'hétérogénéité : harmoniser des positions des universités
 - Formation / information : l'apport des structures de formation mutualisées (C2I, formation continue des personnels, ...)
 - Les freins : la réactivité des établissements sur le projet

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

23

Conclusion : les infrastructures favorables

- PRES :
 - Structures fédératives / associatives?
- La mise en place d'une réelle culture interuniversitaire
- ...

Vos suggestions ?

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

24